

CRITÈRES D'ACCÈS

L'accès à nos résidences répond à quelques critères, conformément à la réglementation des résidences sociales. Découvrez-les sur cette page dédiée.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les conditions générales d'accès à nos résidences sont les suivantes :

- louer le logement en tant que résidence principale,
- s'inscrire dans un parcours résidentiel, le logement dans nos résidences ayant une vocation de logement temporaire, si possible limitée à deux ans,
- être âgé d'au moins 18 ans,
- ne pas excéder un certain niveau de ressources (plafonds de ressources),
- être autonome, notamment financièrement,
- disposer d'une carte d'identité, d'un passeport ou d'un titre de séjour en cours de validité.

Les résidences pour jeunes sont destinées à des personnes âgées de 18 à moins de 30 ans.

Les candidatures sont étudiées en commission.





PLAFONDS DE RESSOURCES

Pour obtenir un logement, les personnes qui y accèdent doivent ne pas dépasser certains plafonds de ressources. Le revenu annuel pris à une date donnée ne doit pas dépasser un montant maximum.



Connaître les plafonds de ressources applicables

Les candidats peuvent augmenter leurs chances de se voir attribuer un logement en déposant, complémentirement de la demande en ligne auprès d'Adef Habitat, une demande de logement social en mairie ou auprès de tout organisme collecteur. Pour découvrir les différentes modalités d'accès à nos résidences, consultez la page dédiée.



Modalités d'accès à nos résidences



19/21 RUE BAUDIN
94207 - IVRY-SUR-SEINE CEDEX